

Étudiants sortants

Les étudiants de 2^e et 4^e année ont la possibilité de partir durant un semestre à l'étranger, grâce au programme ERASMUS et aux accords bilatéraux développés par l'école. Outre un nouveau regard critique sur le monde artistique et l'acquisition de nouveaux savoir-faire, l'enrichissement linguistique et culturel est également un élément primordial inhérent à la mobilité internationale.

Les étudiants souhaitant effectuer un stage à l'étranger peuvent le réaliser durant la période estivale. Le programme ERASMUS prévoit une période allant de 2 à 12 mois dans une entreprise.

Les étudiants souhaitant partir doivent commencer à préparer un projet avec leur professeur référent, l'année précédant le départ et compiler ainsi, les éléments nécessaires à la réussite de celui-ci. Il doit être construit à partir de leur projet artistique personnel et en rapport avec l'établissement partenaire ou l'entreprise choisi(e).

Des ateliers sont mis en place dans chaque cursus pour inciter les étudiants à partir à l'étranger.

Le réseau des étudiants ayant déjà effectué une mobilité internationale est également mis à disposition pour conseiller et répondre aux interrogations des futurs candidats.

Le système de notation européen est constitué d'un nombre de crédits précis (ECTS) affecté à chaque matière étudiée. Pour valider son semestre, il faut totaliser 30 ECTS. Il faut donc s'assurer avant de partir que les matières étudiées rassemblent le nombre de crédits nécessaire à la validation du semestre, lors du retour à l'établissement d'origine.

Pour partir

Un dossier de candidature devra être réalisé et sera évalué par une commission pédagogique. Cette évaluation sera conditionnée **en fonction des motivations, du niveau linguistique et des résultats pédagogiques de l'étudiant(e)**. Il/Elle devra constituer un dossier pour l'école ou l'entreprise de son choix et se référer au bureau des Relations Internationales pour obtenir les informations et les conventions nécessaires.

À l'acceptation du dossier, un contrat triparti est réalisé entre l'étudiant, l'établissement d'accueil et celui d'origine, sur la nature du déplacement.

Formalités

Avant de partir, l'étudiant doit s'assurer d'avoir sa carte nationale d'identité valide (un passeport valide dans le cas d'une mobilité hors Europe).

La carte européenne d'assurance maladie doit être à jour. La question d'un visa et d'une assurance complémentaire doit également être étudiée.

Sur place

Le bureau des Relations Internationales sera une plateforme d'aide administrative pour les étudiants effectuant un semestre dans l'établissement d'accueil.

Un professeur référent sera également à la disposition de l'étudiant, pour un suivi pédagogique cohérent.

Dans le cas d'un stage un tuteur de stage référent sera défini par l'entreprise d'accueil.

Le contact avec l'établissement d'origine est privilégié. Des rapports individuels seront ainsi effectués par l'étudiant pour permettre à l'équipe pédagogique d'orienter l'étudiant dans son travail.

Le contact avec l'établissement d'origine est privilégié. Des rapports individuels seront ainsi effectués par l'étudiant pour permettre à l'équipe pédagogique d'orienter l'étudiant dans son travail.

Aides

Des subventions et des bourses sont mises à disposition pour encourager les mobilités internationales. Les dossiers de candidature sont à retirer auprès du service des Relations Internationales.

Contact

Bureau des Relations Internationales

Estelle ZERR

04 94 62 01 48

accès rapides



Diplômes



Emploi du temps



Unité de
recherche



Pratiques
amateurs



Règlement
intérieur



Visite Virtuelle



ésadtpm

École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

2 Parvis des écoles
83000 Toulon

04 94 05 58 05

<http://www.esadtpm.fr/relations-internationales/etudiants-sortants-330.html>